DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210528-lmc100000022035-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 02/06/2021
Réception Préfet : 02/06/2021
Publication RAAD : 02/06/2021

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-3/02**

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités
Rapporteur : VANDERBISE Xavier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

OBJET : RD 619. Contournement de Guignes sur le territoire des Communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil l'Etang. Dossier de prise en considération modificatif.

Le projet de contournement de Guignes sur le territoire des Communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil l'Etang a été pris en considération le 18 novembre 2016 et nécessite des acquisitions foncières. Suites aux études et concertations, des adaptations techniques sont nécessaires. Le coût de l'opération a été réévalué à la hausse pour tenir compte de ces adaptations et des négociations foncières. Ces nouvelles dispositions nécessitent donc une prise en considération modificative.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°3/05 du 18 novembre 2016 prenant en considération le projet de contournement de Guignes sur le territoire des Communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil l'Etang,

VU les délibérations du Conseil départemental n°3/01 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives budget départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre en considération modificative le projet de contournement de Guignes sur le territoire des Communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil l'Etang, sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour un montant de 20,5 M € TTC,

Article 2 : de désaffecter et déclasser le tronçon de l'actuelle RD 619 qui sera démoli, figurant sur la carte en annexe de la présente délibération, du domaine public routier départemental dans le domaine privé départementale, dès la mise en service du contournement de Guignes,

Article 3 : de classer la voie nouvelle entre la RD 619 actuelle à l'est et la RD 619 actuelle à l'ouest, figurant sur la carte en annexe de la présente délibération, dans le domaine public routier départemental, sous l'appellation RD 619 et sous le statut de route à grande circulation, dès sa mise en service,

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer ou à demander au Préfet le lancement des enquêtes publiques et des autres procédures juridiques et administratives nécessaires à la concrétisation de ce projet,

Article 5 : de renommer la section de la RD 619 entre la RD 353 et la RD 47, en RD 2619, dès la mise en service du contournement de Guignes,

Article 6 : les crédits des études et d'une partie des travaux du projet de contournement de Guignes seront prélevés sur l'opération « 619 - Déviation de Guignes - Travaux (DI19) », « RD 619 - Déviation de Guignes - Etudes (DI17) » et « RD 619 - Déviation de Guignes - Travaux (DI20) » de l'action « Favoriser le développement économique et local ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne